

CR de la Collégiale du 28.02.17

Animation par Olivier, secrétariat par Pascal

Présent(e)s : Catherine, Dominique, Yvette, Éric, Jean-Guy, Fantin, Olivier, Michel, Pascal

Préparation de la réunion avec l'AET

1/ Comment faire adhérer les entreprises ?

Décision : Proposer ce choix en demandant comment elle pourrait être améliorée et pourquoi.
La cotisation est : minimum 25€ , souhaitée 100€, de soutien au-delà de 100€

2/ Comment présente-t-on de la Cagnole ?

Décision : présenter la cagnole en « cinq » phrases :

l'historique en 1 phrase

le pourquoi en deux phrases

le comment en deux phrases

puis discussion avec la salle.

Réduire le diaporama à qq diapos.

Proposition : re-travail du diaporama par Pascal et Olivier

Proposition : re-travail des phrases par Catherine et Yvette

Qui présente ? Dominique

Yvette, Pascal, Quentin, Olivier seront présents.

3/ Commission graphisme

Décisions :

-La commission graphisme produira le modèle pour le premier flyer et ainsi présentera la charte graphique qu'il faudra que chaque commission respecte

-Ordre de priorité :

a/ dépliant 3 pages

b/ site internet

c/ coupons

le reste viendra après

Choix du logo :

remplacement de « cagnole » par « la cagnole »

Décision : choix du 4 (escargot très stylisé) avec la spirale dans le bon sens, la cagnole qui suit l'ondulation du graphisme.

Objection : ne pas mettre noir sur fond blanc (cela fait trop calligraphie)

Objection : Logo pas assez simple, trop abstrait sur l'idée de ralentir ; la MLCC est concrète, simple.

Le logo est adopté avec les deux cornes en plus.

4/ Rencontres nationales des MLCC

inscription avant le 10 mars

2 personnes par monnaie

Dominique se propose ; Fantin et Céline ;

Décision : Courts-circuits de la Cagnole participera à la hauteur de 10€ par personne.

11 mars : Olivier va à l'AG de l'APCE

5/ Banque : Crédit municipal

résolution signée par les membres présents donnant pouvoir à Christian Boutet et Olivier Bourgeois pour ouvrir un compte courant à cette banque.

Prochaines collégiales :

Attention : la question des conditions de l'adhésion des prestataires devra être vite finalisée : coût de l'adhésion mais conditions de l'agrément : qui, comment, aura mandat pour ce faire ?

14 mars : pas de collégiale car assemblée de l'AET et de la Cagnole à Chablis

28 mars : à St Aubin Château Neuf à 19h00

11 ou 18 avril : à Charmoy, date à confirmer

25 avril : à Vaux à 19h00 (à confirmer)